

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-20-0856 du 15/09/2020

Arrêté du 2 septembre 2020

ARRETE PORTANT MUTATION D'UNE INSPECTRICE PRINCIPALE DES FINANCES PUBLIQUES

Bureau RH-1B

RÉSUMÉ

Cet arrêté porte mutation d'une inspectrice principale des Finances publiques.

Date d'application : 01/10/2020

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT MUTATION D'UNE INSPECTRICE PRINCIPALE DES FINANCES PUBLIQUES.....3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT MUTATION D'UNE INSPECTRICE PRINCIPALE DES FINANCES PUBLIQUES



ARRÊTÉ

portant mutation d'une inspectrice principale des Finances publiques

LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE,

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, particulièrement son article 24 modifié, et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- Vu le décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 modifié relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'État et à certaines modalités de cessation définitive de fonctions ;
- Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 modifié portant statut particulier des personnels de catégorie A de la direction générale des Finances publiques ;

ARRÊTE :

Article premier : À compter du 1^{er} octobre 2020, Mme LEVIEILS Emmanuelle, inspectrice principale des Finances publiques, est affectée au sein du Bureau CF-2A.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié à qui de droit et publié au bulletin officiel des Finances publiques, section ressources humaines et organisation.

FAIT À PARIS, LE 2 SEPTEMBRE 2020

POUR LE MINISTRE, ET PAR DÉLÉGATION
L'ADMINISTRATRICE CIVILE HORS CLASSE,
CHEF DU BUREAU RH-1B

FLORENCE PLOYART

BOFiP

Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Jérôme Fournel

ISSN 2268-075